

" A "

Avis est par le présent donné qu'Alice Evina Evans, née Johnson, de la cité de Toronto, dans la province d'Ontario, fera au parlement du Canada, à la session qui aura lieu après l'expiration de six mois à partir de la date du présent avis, une demande en obtention d'un acte de divorce d'avec son mari Owen Norton Evans, ci-devant de la cité de Hamilton et actuellement de la ville d'Owen Sound, dans le comté de Grey, province d'Ontario, tapissier, pour cause d'adultère et de désertion.

ALICE ELVINA EVANS,

Née Johnson,

Par son procureur,

THOMAS G. BLACKSTOCK.

Datée de Toronto, ce 26e jour de mai A.D., 1884.

L'avis ci-dessus est l'avis mentionné dans la déclaration ci-annexée, reçue par moi ce 26 janvier 1885.

JOHN CREASOR,

Notaire public.

Ordonné, qu'il soit déposé sur la table.

Alors l'honorable M. Gowan, secondé par l'honorable M. McInnes, a proposé :

Que la pétition d'Alice Elvira Evans, de la cité de Toronto, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Owen Norton Evans soit maintenant lue et reçue.

Objection ayant été faite à la dite motion, la question de concours a été mise sur icelle, et elle a été, sur division, résolue dans l'affirmative.

La pétition de la dite Alice Elvira Evans a été alors lue et reçue.

L'ordre du jour ayant été lu pour la lecture de la pétition de Fairy Emily Jane Terry, d'Ottawa, province d'Ontario, demandant la passation d'un acte pour dissoudre son mariage avec Charles Hunter Terry,

L'honorable M. Read a présenté à la Chambre certains papiers,—L'avis d'un bill de divorce et la déclaration de la signification de l'avis. L'avis et la déclaration de la signification de l'avis ont été alors lu par le greffier comme suit :

Canada,	} Dans la demande en divorce de Fairy Emily Jane Terry contre son mari Charles Hunter Terry.
Province d'Ontario,	
comté de Carleton,	
savoir :	

Je, Edward Dillon Sherwood, de la cité d'Ottawa, comté de Carleton, assistant shérif pour le dit comté, déclare solennellement :

1. Que le quatrième jour de février de l'an de Notre Seigneur mil huit cent quatre-vingt-quatre, j'ai signifié à Charles Hunter Terry en personne, une copie conforme de l'avis ci-annexée coté A, en lui remettant et laissant la dite copie en la dite cité d'Ottawa, dans le comté de Carleton.

2. Que je connais le dit Charles Hunter Terry et qu'il est la personne mentionnée dans le dit avis, à qui j'ai fait la signification de la dite copie.

3. Que j'ai examiné l'avis de demande en divorce inséré à la *Gazette du Canada* au nom de la dite Fairy Emily Jane Terry, et l'avis ci-annexé signifié par moi comme susdit est une copie conforme de l'avis inséré à la *Gazette du Canada*.